

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et de ses adjoints.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 18 mai 2020.

Présents : Mesdames BARTHE Marie-Juliette, JOUANOT Isabelle, MAUREL Liliane, TOMANOVA Sylvie et Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, DAVID Didier, CHICH Joël, DIDIER Stéphane, GILLON Luc, GRUGEON Brice, JORDAN Luc, OUPLOMB Thierry, ROULLET Nicolas, SARDA Sébastien, VERKINDERE Yannick

A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Election du Maire,
- Désignation du nombre d'adjoints
- Elections des Adjoints,

La séance a été ouverte par Madame SUBIELA Danielle qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame LANSOY PERIN Catherine a été élue Secrétaire de la séance.

DELIBERATION 2020/10

La séance a été ouverte par Madame SUBIELA Danielle qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

1/ ELECTION DU MAIRE :

Monsieur **BARTHE de MONTMEJAN Gérard**, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Après le vote du dernier conseiller il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur OUPLOMB Thierry a été proclamé Maire de CORRONSAC à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de votants 15, nombre de suffrages exprimés : 15) et a été immédiatement installé.

Monsieur OUPLOMB Thierry est le conseiller communautaire de la commune de CORRONSAC à la communauté d'agglomération du SICOVAL.

COMMUNE DE CORRONSAC (Haute-Garonne)

2/ DELIBERATION NOMBRE D'ADJOINTS :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Compte tenu de l'organisation qu'il a prévu de mettre en œuvre pour le fonctionnement du conseil municipal, Monsieur le Maire, **OUPLOMB Thierry** a proposé de fixer à 3 le nombre des Adjoints au Maire de la commune. Avec la possibilité une fois les commissions installées de créer un 4^{ème} poste d'adjoint par proposition de délibération et votée lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal a approuvé cette proposition à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de votants 15, nombre de suffrages exprimés : 15).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

3/ DELIBERATION ELECTIONS DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, OUPLOMB Thierry, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints selon les mêmes modalités que le Maire.

Election du Premier Adjoint :

Monsieur DAVID Didier a été proclamé Premier Adjoint à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de votants 15, nombre de suffrages exprimés : 14, 1 vote pour Mme JOUANNOT) Monsieur DAVID a été immédiatement installé.

Election du Second Adjoint :

Madame JOUANNOT Isabelle a été proclamée Deuxième Adjoint à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de votants 15, nombre de suffrages exprimés : 15) et a été immédiatement installée.

Election du Troisième Adjoint :

Monsieur BARTHE de MONTMEJAN Gérard a été proclamé Troisième Adjoint à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de votants 15, nombre de suffrages exprimés : 15) et a été immédiatement installé.

Fin de la séance : 22H00